



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 98/12 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 13 DEC. 2012

Affiché le : 14 DEC. 2012

L'an deux mille douze, le onze décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Aussonne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 05 Décembre 2012

PRÉSENTS : MMES et MM. MAUREL, SANÇHEZ, AUDIGUIER, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÛN, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, DURAND, LASSALLE, CASTAING, PETIT, MARQUIER, RIGAUD, LLCUBERES, FERTE, MOUNIC, LOUGE, GESTA.

PROCURATIONS

M. CANEZIN	à	M. SANCHEZ
M. BERNÈS	à	M. ANDUZE
M. BENHAÏJ	à	Mme MAUREL

Secrétaire : Madame DURANI a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Suppression de la régie de recettes du Clap's

Madame le Maire présente le projet de suppression de la régie de recettes du Centre de Loisirs Aussonnais Pour adolescentS (CLAP'S).

En préalable au projet de mise en place de nouveaux moyens de paiement pour la régie municipale, il est proposé de supprimer la régie de recettes du CLAP'S afin que les usagers puissent payer leurs redevances par le paiement en ligne ou par le terminal de paiement électronique en Mairie sur la régie municipale.

Le CLAP'S continuera de gérer les inscriptions.

La régie d'avance du CLAP'S n'est pas modifiée.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- De supprimer la régie de recettes du Centre de Loisirs Aussonnais Pour adolescentS (CLAP'S),
- D'ajouter l'encaissement des produits du CLAP'S à la régie municipale,
- De ne pas modifier la régie d'avance du CLAP'S.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité
(1 abstention : M. SALAÛN) :**

- De supprimer la régie de recettes du Centre de Loisirs Aussonnais Pour adolescentS (CLAP'S),
- D'ajouter l'encaissement des produits du CLAP'S à la régie municipale,
- De ne pas modifier la régie d'avance du CLAP'S.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 12 décembre 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

